



APPEL A CANDIDATURE

Test d'activité en maraîchage et/ou petits fruits, PPAM en agriculture biologique

Le test d'activité en maraîchage, c'est quoi ?

Vous projetez sérieusement de vous installer en maraîchage biologique et commercialiser votre production à proximité (marchés, AMAP, restauration collective...). Pour cela, vous avez suivi une formation adulte (type BPREA, CCTAR, CS...) et/ou disposez d'une bonne expérience dans ce secteur (salariat, volontariat, associatif...).

La production maraîchère orientée vers la commercialisation locale constitue un **véritable projet de vie nécessitant une forte implication et de multiples compétences** : techniques de production, gestion du temps, débouchés commerciaux, recherche de la valeur ajoutée...

A ce stade, plusieurs points sont ou vous semblent **nécessaires à approfondir avant de concrétiser** votre projet :

- vous n'avez **pas encore identifié de lieu d'installation** ou le site n'est pas disponible immédiatement,
- vous souhaitez **vérifier la validité de votre projet** (tant au niveau économique que personnel) au-delà de l'étude et du chiffrage théorique,
- vous **ne disposez pas de l'apport financier** nécessaire à la mise en place du projet,

C'est pour cela que le test s'adresse à vous.

Etre entrepreneur à l'essai, c'est **exercer votre activité de manière responsable et autonome, en grandeur réelle, sur une durée limitée, et dans un cadre qui réduit la prise de risque.**

Et concrètement ?

Rejoindre le lieu-test de la ferme des Millets, c'est avoir **la possibilité pendant 1 à 3 ans de :**

- **Produire** : un terrain irrigable, deux serres froides, un bâtiment de conditionnement et de stockage, du gros matériel sont mis à votre disposition (voir description de la ferme des Millets dans le document joint),
- **Commercialiser** : au nom de l'association, vous bénéficiez de son numéro de SIRET, des autorisations nécessaires, d'une assurance, d'une couverture sociale (selon vos droits antérieurs), d'un compte bancaire et d'un service de comptabilité,
- **Enrichir vos compétences** : un suivi individuel et collectif pour vous accompagner sur les aspects techniques, comptables, d'organisation, de commercialisation...
- **Ancrer votre projet dans le territoire** : un lien privilégié avec un réseau d'agriculteurs locaux, des opportunités commerciales avec la restauration collective et/ou avec les associations de consommateurs, un appui actif pour trouver un lieu d'installation définitif, des points de contacts avec la vie locale...

Rémunérations et contreparties

Durant la phase de test, vous dépendez juridiquement de l'association via la signature d'un contrat CAPE. Vous exercez et gérez votre activité de manière autonome.

Le statut CAPE vous permet de continuer à bénéficier de vos droits sociaux durant la période de test (allocations chômage, RSA...). Vous avez également la possibilité de cumuler avec un emploi salarié.

Le produit des ventes réalisées servira à couvrir vos charges de fonctionnement et contribuera en partie au fonctionnement de l'association (cotisation selon vos chiffres de vente). Le résultat dégagé par l'activité peut soit vous permettre d'investir dans du matériel servant votre activité, soit vous être reversé sous forme de salaire (après déduction des cotisations sociales).

Autonome, vous évoluerez dans un cadre de travail collectif où des temps de collaboration (commercialisation, entretiens des espaces...) seront souhaités.

Et ensuite, que se passe-t-il ?

La période de test peut durer jusqu'à 3 ans, reconduit chaque année par un accord commun entre vous et l'association.

Durant cette période, vous aurez eu l'opportunité de :

- **vérifier si votre projet initial est en adéquation avec vos attentes** : si ce n'est pas le cas, vous avez éventuellement eu l'occasion d'ajuster certains aspects (organisation, commercialisation...). En cas d'incompatibilité réelle, nous envisageons ensemble avec les acteurs locaux de l'emploi et de la formation les réorientations possibles,
- **identifier à proximité un lieu d'installation définitif** : appui actif à la recherche de foncier dans le cadre d'une mise à disposition permanente ou d'une transmission d'exploitation,
- **constituer un capital matériel ou financier de départ** : le revenu généré par la vente de votre production sert à couvrir vos charges d'exploitation et contribue au fonctionnement du dispositif de test. Le résultat d'exploitation peut vous être restitué :
 - sous forme de salaire après déduction des cotisations sociales patronales et salariales
 - par transfert du matériel acquis durant votre période de test.

Si le test est concluant et que toutes les conditions pour vous installer sont réunies, vous entamez le parcours à l'installation en sollicitant ou non les aides adaptées (statut Jeune Agriculteur en cas d'éligibilité à la DJA).

Conditions d'admission

- Si possible, être titulaire d'une formation agricole (Bac Pro, BTS, BPREA, CCTAR, CS...)
- Une expérience dans le maraîchage est souhaitable (stages, saisons...)
- Disposer d'un apport minimum de 5 000 euros pour la première année d'entrée en test > l'apport sert à couvrir les premières charges de fonctionnement (achats de graines, petit matériel...).
- Participer au fonctionnement de la ferme des Millets : entretien des espaces partagés, implication dans l'association, contribution financière en fonction des revenus dégagés de l'activité
- Capacité d'initiatives, d'autonomie et volonté d'évoluer dans un cadre collectif

Procédure de sélection

> Pièces à fournir : un CV en précisant le cas échéant votre éligibilité à un contrat aidé (CAE-CUI), accompagné d'une lettre de motivation détaillant votre intérêt et vos attentes.

> Pour la session 1^{er} semestre 2017, la date limite de réception des candidatures est fixée **au 31 mai 2017**. Les candidatures seront étudiées dans l'ordre de leur arrivée.

Par mail :

contact@etamine.org

Ou par courrier :

Association Etamine
Place de la mairie
42 155 St Léger S/Roanne

> Sélection des candidats : une première analyse sur dossier, une seconde sur entretien avec l'équipe technique et les membres de l'association.

> Informations et renseignements (visite du lieu-test possible sur RDV) :

Nils MAURICE [Roannais Pays de Rhône-Alpes]
Chargé de mission Agriculture
Tél. 07 55 62 31 24